

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 6 février 2023 à 19H00, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau, conseillère au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6.

Assiste également à la séance madame Isabelle Doyon, directrice générale / greffière-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2023;
- 4- Période de questions;
- 5- Correspondance;
- 6- Autres sujets;
- 7- Paiement des factures;
- 8- Compte-rendu des comités :
 - 8.1 – *Conseillers*
 - 8.2 – *Inspecteur en bâtiment*
 - 8.3 – *Inspecteur en voirie*
- 9- Programme PTOMBC (compostage);
- 10- Avis de motion projet de règlement démolition 2023-068;
- 11- Adoption du projet de règlement démolition 2023-068;
- 12- Résolution relative à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 2023-068;
- 13- Avis motion pour projet de RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET 2023-069;
- 14- Adoption du projet de RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET 2023-069;
- 15- Agglomération Cookshire-Eaton;
- 16- Piste cyclable;
- 17- Varia ouvert;
- 18- Période de questions;
- 19- Fin de la séance.

2023-013 Résolution no 2023-013

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Germain Boutin,
Il est résolu,

Que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 6 février 2023 avec varia ouvert.

ADOPTÉE

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier;

Séance régulière du 9 janvier 2023

2023-014 Résolution no 2023-014

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes,

Il est résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2023 est adopté.

ADOPTÉE

4) Période de question

Aucune question.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le numéro 2023-02-06 été remise aux membres du conseil.

2023-015 Résolution no 2023-015

En conséquence
Sur une proposition de la conseillère Jacqueline Désindes,
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau,
Il est résolu

Que la correspondance 2023-02-06 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6) Autres sujets

1- Croix-Rouge Canadienne - Renouvellement de service aux sinistrés.

2023-016 Résolution no 2023-016

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
Il est résolu

Que la municipalité de Newport adhère à l'entente de services avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec pour une durée de trois ans et d'une contribution annuelle de \$225.00.

Que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

2- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Inscription au congrès annuel, au Centre des congrès de Québec, les 14,15 et 16 juin prochain. Cout de l'inscription au congrès pour les membres réguliers et formation 566\$ + taxes.

2023-017 Résolution no 2023-017

Proposé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Timothy Morrison,
Il est résolu

Que la municipalité de Newport autorise la directrice générale à participer au Congrès de l'ADMQ 2023. Qu'un montant de 566\$+ taxes pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement est retenu au budget.

3- Journée Natalie Champigny 2023 -

2023-018 Résolution no 2023-018

Attendu que la municipalité a reçu une demande de soutien pour la Journée Natalie Champigny.

En conséquent,
Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes,
Appuyé par le conseiller Germain Boutin,
Il est résolu Qu'un montant de \$ 150.00 soit remis à la journée Nathalie Champigny.

4- Fondation Pauline Beaudry – invitation au Gala de Magie avec Alain Choquette le 2 mars prochain au Centre Culturel de Weedon. Billets en ventes dès maintenant au cout de 40\$, les places sont limitées.

7) Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2023-02-06 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2023-019 Résolution no 2023-019

En conséquence
Sur une proposition de la conseillère Amanda Hamel,
Appuyé par le conseiller Germain Boutin,
Il est résolu

QUE la directrice générale / greffière-trésorière est autorisée à payer les comptes fournisseurs du mois de janvier 2023 présenté au conseil de 286 291.01\$ pour les déboursés #202300009 à #202300026

QUE le conseil prend connaissance des salaires employés/élus du mois de janvier 2023 de 9 400.50 \$ par dépôt direct.

ADOPTÉE

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseiller

8.2) inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

8.3) inspecteur en voirie

9) Programme PTOMBC (composte)

2023-020 Résolution no 2023-020

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatique de la faune et des parcs (MELCCFP) a approuvé le 5 avril 2022, le Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC), phase IV;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de ce Programme vise l'acquisition d'équipements de collectes de matières organiques d'origine résidentielles et que les dépenses admissibles sont rétroactives au 29 août 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer au MELCCFP une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 de PTMOBC, phase IV pour l'acquisition des équipements de collectes de matières organiques;

Sur la proposition de la conseillère Jacqueline Désindes,
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
IL EST RÉSOLU,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à signer, pour et nom de la Municipalité, la demande d'aide financière et à la déposer au MELCCFP.

ADOPTÉE à l'Unanimité.

10) Avis de motion pour le projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble 2023-068

2023-021 Résolution no 2023-021

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-068 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La conseillère Madame Jacqueline Désindes donne avis avec demande de dispense de lecture qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement *relatif à la démolition d'immeuble*.

ADOPTÉ

11) Adoption du projet de règlement relatif à la démolition d'immeuble 2023-068

2023-022 Résolution no 2023-022

Sur la proposition du conseiller Timothy Morrison,
Appuyé par la conseillère Amanda Hamel,
IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2023-068 *Relatif à la démolition d'immeuble* sur le territoire de la municipalité conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

12) Résolution relative à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no 2023-068

2023-023 Résolution no 2023-023

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer le tout ou une partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

Sur la proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Germain Boutin,

IL EST RÉSOLU

De tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 2023-068 intitulé *Règlement relatif à la démolition d'immeuble* par l'intermédiaire du maire;

De déléguer à la greffière-trésorière le pouvoir de déterminer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

13) Avis de motion pour le projet de règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet 2023-069

2023-024 Résolution no 2023-024

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-069 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

La conseillère Madame Anne Marie Yeates Dubeau donne avis avec demande de dispense de lecture qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement *relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet*.

ADOPTÉ

14) projet de règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet 2023-069

2023-025 Résolution no 2023-025

Sur la proposition de la conseillère Amanda Hamel,
Appuyé par la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité accepte le projet de règlement no 2023-069 *Relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet*.

15) Agglomération Cookshire-Eaton

Le maire communique des informations pour donner suite à la rencontre avec le ministère de Affaires municipale.

16) Piste cyclable

Le maire informe le conseil pour donner suite à une demande des maires de Cookshire-Eaton et de Saint-Isidore de Clifton.

17) Varia ouvert

18) Période de questions

Aucune question.

19) Fin de la séance.

2023-026 Résolution no 2023-026

En conséquence
Sur une proposition de la conseillère Anne Marie Yeates Dubeau,
Appuyé par le conseiller Germain Boutin,
Il est résolu

Que cette séance ordinaire soit levée à 20H52.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Isabelle Doyon,
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)
Je soussignée, Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 6 février 2023.

Isabelle Doyon, directrice générale et greffière-trésorière